

Demande pour une augmentation de puissance ou information sur les transformations - construction de peu d'importance

Projet

FAO N° CAMAC N°

Nom du projet :

Genre d'immeuble :

Adresse du projet :

Code postal et localité du projet :

Cocher et compléter ce qui convient

Introductions électriques et multimédia

Oui Non

- L'introduction électrique est-elle existante ?
- L'introduction au réseau multimédia (TVT) est-elle existante ?
- L'accessibilité au coupe-circuit général, aux compteurs, au récepteur de télécommande et à l'amplificateur ou au boîtier du réseau multimédia sera-t-elle garantie ? (Voir instruction en page 3)
- L'installation électrique sera-t-elle modifiée ? (Voir instruction en page 3)
- L'installation TV intérieure, raccordée au réseau multimédia, sera-t-elle modifiée ? Si oui, remplir demande d'installation, renseignements : www.tvtservices.ch/multimedia

Ouvrage transformé

- Bureau Locatif ou PPE Commerce Nouvelle intensité prévue [Ampères] :
 Industrie Artisanat Villa

Existant

- Appartement, nombre :
 Chauffage au mazout
 Chauffage au gaz
 Pompe à chaleur, puissance : kW
 Chauffage électrique
 Chauffe eau électrique, nombre :
Autre :

Après transformation

- Appartement, nombre :
 Chauffage au mazout
 Chauffage au gaz
 Pompe à chaleur, puissance : kW
 Chauffage électrique
 Chauffe eau électrique, nombre :
Autre :

Début des travaux :

Fin des travaux :

Annexes à nous retourner avec cette demande

Informations SIE SA :

Nos documents :

- 1 fiche de renseignements
- 1 fiche « commande de raccordement temporaire »

Accompagnées de :

- 1 plan de situation (géomètre)
- 1 plan de chaque niveau
- 1 plan de coupes + façades
- 1 plan d'aménagement extérieur (si déjà projeté)
- 1 schéma distribution BT (de principe)
- 1 schéma distribution TVT (de principe)

Les documents contractuels :

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique.
- Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension.
- Conditions particulières relatives au comptage de l'énergie. sont à votre disposition sur notre site Internet : www.sie.ch
- 1 fiche technique pour armoire multiservices

Informations TVT Services SA :

Les documents techniques

- Demande d'installation
- Prestations TVT Services SA sont à votre disposition sur notre site internet : www.tvtservices.ch

Nos conditions générales et particulières

- Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique
- Conditions particulières relatives au raccordement en basse tension
- Conditions particulières relatives au comptage de l'énergie. sont à votre disposition sur notre site Internet : www.sie.ch/cg
- Conditions particulières relatives au raccordement des producteurs indépendants (CP - Prod.)
- Prescription des distributeurs d'électricité CH (Version du 1er mars 2021)
- Dispositions Particulières de l'Exploitant de Réseau (PDIE)

SIE SA

Lieu, le Date

Signature : _____

Instructions

En complément des documents à dispositions sur le site internet, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Station transformatrice

Si l'alimentation d'un bien-fonds nécessite l'installation d'une station transformatrice, le demandeur est tenu de mettre l'emplacement ou le volume nécessaire gratuitement à la disposition du SIE SA, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 13.1, 13.2 ainsi qu'à l'article 5.1 dans nos conditions particulières relatives au raccordement moyenne tension.

Le propriétaire ne saurait en aucun cas invoquer que le permis de construire lui a été délivré par l'autorité compétente sans opposition ni réserve pour se soustraire à cette obligation.

Introduction Electricité et Multimédia, tableau de comptage

L'accessibilité aux introductions et aux compteurs sera garantie en tout temps, pour le SIE SA et pour les clients concernés, conformément à nos conditions générales relatives au raccordement au réseau électrique, articles 9.2, 23.3 ainsi qu'à l'article 53.16 des PDIE.

Dans le concret :

- Pour une maison individuelle ou contiguë, variante avec armoire multiservices (voir exemples annexés).
- Pour tous les autres types de bâtiments, le coupe-circuit général, le tableau principal avec si possible tous les compteurs électriques, ainsi que l'amplificateur ou le boîtier d'introduction au réseau multimédia (TVT Services SA) seront réunis dans un local électrique d'une largeur minimum de 150 cm, avec une face contre le mur extérieur. Un cylindre Kaba 5000 ou une clé dans un coffret fourni par le SIE SA permettra dans garantir l'accès.
- Pour une construction artisanale ou commerciale de petite dimension, station-service – kiosque, etc. une armoire identique à celle pour une maison individuelle peut être installée.